

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
A L'EXAMEN PROFESSIONNEL DONNANT ACCES AU GRADE
D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES
BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
PROMOTION INTERNE**

SESSION 2026

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- Vu le décret n° 2011-1879 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- Vu l'arrêté du 10 décembre 2025 modifié le 14 janvier 2026, portant ouverture de l'examen professionnel donnant accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe par promotion interne,

ARRETE

Article 1er : La liste des candidats admis à prendre part aux épreuves de l'examen professionnel donnant accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe par promotion interne est établie comme suit, sous réserve de l'examen des pièces à produire au plus tard le premier jour des épreuves, par les candidats n'ayant pas fourni un dossier complet.

Article 2 : Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un délai de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté est :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- transmis auprès des Centres de Gestion parties au schéma interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de Gestion de la région Grand Est et Bourgogne Franche Comté.

Fait à Châlons en Champagne

Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN,

Patrice VALENTIN
Signé électroniquement par : Le président
Date de signature : 28/04/2026
Qualité : Signature des PDF par le président



CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

Liste des candidats admis à concourir

Spécialité : ARCHIVES

NUMERO DU CANDIDAT	NOM	PRENOM
1	CHEDLI	Mustapha
2	ETIENNE	Grégory
3	MORIN	Fanny
4	NASSIGH née JOSSO	Lucie

Nombre de candidats : 4

Spécialité : BIBLIOTHEQUE

NUMERO DU CANDIDAT	NOM	PRENOM
5	ADAM	Sabrina
6	BERLENDIS	Claudie
7	BONELLE	Emmanuelle
8	BOULANDET	Saskia
9	BRIANI née BRIANI	Séverine
10	CHIANTELLO né CHIANTELLO	Raphaël
11	COUSIN	Johan
12	DAUPHIN née DAUPHIN	Emilie
13	DE ANGELIS née DE ANGELIS	Laurence
14	DELVALLEZ	Magali
15	DUFLOS	Lise
16	FAIVRE née MAITROT	Valerie
17	GREBIL née CLAUDE	Milca
18	GUITARD née ROUX	Delphine
19	HOTTON née HOTTON	Marjorie Isabelle Agnès
20	KAMALSKI né KAMALSKI	Bruno Benoit
21	KUSTURA née KUSTURA	Belma
22	LAHMADI née MEDJAOUI	Zahira
23	LEBRON né LEBRON	Daniel
24	LUCAS née LUCAS	Aude
25	MAILLIET née GATINOIS	Virginie
26	MARTIN	Johan
27	MOUTAUX né MOUTAUX	Damien
28	POULAIN née FILLEMOTTE	Véronique
29	REMY né REMY	Adrien
30	VEIL	Françoise
31	VOILLEMONT née VOILLEMONT	Karine

Nombre de candidats : 27

Spécialité : MUSEE

NUMERO DU CANDIDAT	NOM	PRENOM
32	BARDOT	Jean-Pierre
33	BOUREUX née BUROT	Véronique
34	BRANSKI	Jonathan
35	CAREMELLE née CAREMELLE	Sarah
36	CHANNAUX née CHANNAUX	Aurélia
37	HIRSELJ né HIRSELJ	Germain
38	IMBRATTA	Anais
39	POIRRIER-MASSARD née MASSARD	Claudine
40	VERPIOT née LANCIAUX	Irene

Nombre de candidats : 9